Le Secrétaire: — Pas de papier, pas de plumes! Ces gens-là se moquent-is de nous? Qui a jamais vu arranger si mal les choses. Machine! (indiquant le recors.) cours donc en bas chercher tout ça.

Le recors: J'y vais, j'y vais. (a part) Depuis quand ce a ... rebelle-là se mêle-t-il des affaires des loyaux sujets, et pour les commander encore. (Il s'en va

en hoitant et revient rapportant les objets demandés.

Loosefish: Il n'y a pas besoin de tant de papier que cela? (Il en ôte une

demi main qu'il roule et met dans sa poche.)

Bonne-âme: —Procédons, procédons. J'ai l'honneur de proposer une résolution accondée par monsieur le Bedeau.

Le Bedeau salue.

Le president. Cette motion passera-t-elle, messieurs.

Tout le monde : Oui, oui, oui, oui !

Jean :- Mais monsieur le président veuillez donc lire la résolution. Tout le monde :- La motion est passée! La motion est adoptée.

Le président:—Certainement la motion est passée; et à l'unanimité; monsieur Jean vient ici faire de l'opposition, mais je sais pourquoi; c'est pour m'humilier; c'est une pique personnelle; il est anragé de l'honneur que vous m'avez fait et veut me mettre à l'affront parceque je ne sais pas lire; mais Dieu merci je auis un honnête homme.

L'assemblée: Hourra! hourra! hourra pour notre président.

Jean.—Ce n'est point pour insulter le président; mais j'aimerais savoir de quoi

il s'agit, car enfin.....

Loosefish:—Monsieur le président! je considère que la demande de l'honorable orateur qui vient de parier est une insulte contre assemblée et contre vous. (Bravo, bravo) Ou ce monsieur sait ce dont il s'agit ou il ne le sait pas; ou il le sait : alon il veut nous en imposer, il ment; ce qui est indigne d'un homme d'honneur; ou il ne le sait pas, alors il n'a pas d'affaire ici, ou bien c'est un espion de nos ennemis. (à la porte l'espion, à la porte) Mais non messieurs, vous vous la assez entraîner à vos généreux sentiments; retenez cette chaleur et ce zèle qui vous animent; écoutez la raison et protégez le faible; n'employez pas la force brutale du nombre contre un seul; ce serait indigne des braves canadiens (hourra! hourra!)

(A continuer.)

## CONDITIONS.

## Ce Journal s'imprime et se publie par

N. AUBIN, REDACTEUR ET PTOPRIETAIRE.

14 RUE COUILLARD,-QUEBEC.

Paraît le SAMEDI. L'année où le vol. se compose de 48 numéros.—Le pir d'abonnement est de DIX CHELINS payable par semestres de 26 numéros d'avance.